

**AFRICAN UNION**

**الاتحاد الأفريقي**



**UNION AFRICAINE**

**UNIÃO AFRICANA**

---

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone +251115- 517700 Fax : +251115 517844  
Website : [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

---

SC12431

**CONSEIL EXÉCUTIF**

**Vingt- cinquième sessions ordinaires**

**20 - 24 juin 2014**

**Malabo (Guinée équatoriale)**

**EX.CL/853 (XXV)**

**Original: anglais**

**RAPPORT SUR L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ PANAFRICAINNE**

## RAPPORT SUR L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ PANAFRICAIN

1. L'élection du Président et du Vice-président du Conseil d'administration de l'Université panafricaine (UPA) obéit aux dispositions des Statuts de l'UPA ainsi qu'au Règlement intérieur du Conseil exécutif.
2. Il convient de rappeler que les Statuts de l'UPA ont été adoptés par la Conférence à sa vingtième session ordinaire tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) en janvier 2012 et ont été amendés par la vingt-et-unième session ordinaire de la Conférence de mai 2013 tenue à Addis-Abeba (Éthiopie).
3. Il convient de rappeler en outre que l'UPA est une institution universitaire et de recherche continentale abritée par des institutions africaines d'enseignement universitaire. L'UPA comprend cinq (5) instituts qui correspondent aux domaines thématiques ci-après:
  - i) Sciences spatiales (Afrique du Sud);
  - ii) Eau et Énergie (changement climatique inclus) (Afrique du Nord);
  - iii) Sciences de la vie et de la Terre (y compris la santé et l'agriculture) (Afrique de l'Ouest);
  - iv) Sciences fondamentales, technologie et innovation (Afrique de l'Est);
  - v) Gouvernance, sciences humaines et sciences sociales (Afrique centrale).
4. Les trois (3) instituts suivants sont opérationnels et ont admis leur premier groupe d'étudiants en novembre 2012:
  - i) Sciences de la vie et de la terre (y compris la santé et l'agriculture) abrité par l'Université d'Ibadan, au Nigeria - pour l'Afrique de l'Ouest;
  - ii) Sciences fondamentales, technologie et innovation abrité par l'Université Jomo Kenyatta de l'agriculture et de la technologie, au Kenya - pour l'Afrique de l'Est;
  - iii) Gouvernance, sciences humaines et sciences sociales abrité par l'Université de Yaoundé II, Cameroun - pour l'Afrique centrale.
5. Le quatrième institut, l'Institut de l'eau et de l'énergie (y compris le changement climatique) abrité par l'Université de Tlemcen, en Algérie - pour l'Afrique du Nord, sera bientôt opérationnel. La Conférence n'a pas encore décidé du lieu d'établissement de l'institut des sciences de l'espace.
6. L'article 7 des Statuts de l'UPA prévoit la création d'un Conseil d'administration de l'UPA. Le Conseil d'administration de l'UPA est l'organe de gouvernance le plus élevé; il supervise la politique, les finances et les biens de l'UPA. L'article 7 (4) stipule que le Conseil d'administration de l'UPA est composé de vingt-huit (28) membres dont le Président et le Vice-président.

7. Conformément à l'article 7 (5) des Statuts de l'UPA, «le Conseil exécutif élit le Président et le Vice-président du Conseil d'administration de l'UPA, à partir d'une liste de cinq (5) candidats ressortissants des États membres de l'UA, présentée par le Bureau de la COMEDAF ou le CTS en charge de l'Éducation. Les membres du Conseil d'administration ont un mandat de trois (3) ans renouvelable une seule fois.

8. Au Sommet de janvier 2014, le Conseil exécutif, s'agissant des critères définis dans les Statuts de l'UPA, relatifs aux candidatures aux postes de Président et de Vice-président du Conseil d'administration de l'UPA, a exprimé, par décision EX.CL/Dec.812 (XXIV), sa préoccupation devant la lenteur des membres du Bureau de la COMEDAF à désigner leurs candidats régionaux au Conseil d'administration de l'UPA. À cet égard, le Conseil exécutif a décidé que la Commission identifie des candidats régionaux compétents, en consultation avec les membres du Bureau de la COMEDAF et soumette la liste des candidats au Sommet de juin 2014.

9. Conformément à la décision susmentionnée, la Commission a demandé aux États membres de désigner des personnalités éminentes aux postes de président ou de vice-président du Conseil d'administration de l'UPA. La liste des candidats a été soumise à la COMEDAF VI à sa réunion tenue à Yaoundé, Cameroun, du 21 au 25 avril 2014. La COMEDAF VI a demandé à la Commission d'identifier une éminente personnalité africaine ayant un profil académique et social remarquable pour assurer la présidence du Conseil d'administration de l'UPA et servir de mécène ou de parrain à l'UPA afin d'améliorer l'image de l'UPA et d'attirer des ressources. A cet égard, la Commission a noté la nécessité d'amender les dispositions des statuts de l'UPA, relatives à la nomination du président de l'UPA. Il est soumis un projet de décision à l'examen des organes délibérants de l'Union. Si les organes délibérants décident d'amender les statuts de l'UPA, il ne sera pas procédé à l'élection du Président de l'UPA.

10. S'agissant de l'élection et de la nomination du vice-président du Conseil d'administration de l'UPA, la COMEDAF VI a demandé à son Bureau d'examiner la liste des candidats présentés par la Commission et de désigner un (1) candidat par région.

11. Le Conseil exécutif notera que la procédure de vote définie dans l'article 38 du Règlement intérieur du Conseil exécutif s'applique à toutes les élections conduites par le Conseil exécutif (voir l'article 38 (6) du Règlement intérieur du Conseil exécutif.).

12. Conformément aux pratiques de l'Union, le Conseil exécutif doit s'assurer que l'élection du Président et du Vice-président du Conseil d'administration de l'UPA tienne compte du mérite, de la compétence et de l'égalité entre les hommes et les femmes.

13. Le Conseil exécutif, après avoir élu le Président et le Vice-président, recommandera les membres élus à la vingt-troisième session ordinaire de la Conférence, pour nomination.

14. Les candidatures au poste de Vice-président du Conseil de l'UPA sont les suivantes:

[Insérer la liste des candidats]

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

2014

# Report on election of the president and vice president of the Pan African university council

African Union

African Union

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/4583>

*Downloaded from African Union Common Repository*